Règlement 2023

PRÉSENTATION

La Corima Drôme Provençale est un événement cycliste comportant :

Une formule randonnée gravel le samedi 25 mars 2023

Une épreuve cycliste sur route de type cyclosportive avec mesure du temps individuel le Dimanche 26 mars 2023

L'événement est organisé par le SJVC Montélimar (St James Vélo Club Montélimar) sous l'égide des règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

La cyclosportive du Dimanche est inscrite au calendrier régional d'Auvergne-Rhône Alpes, ainsi qu'au Trophée Label d'Or, elle comporte 3 circuits au choix :

- "La Corima" 146 km
- "La GOBIK 114 km
- "La Sésame" 82 km

Parallèlement à ces trois épreuves comportant un classement, il est organisé sur ces trois circuits une formule randonnée.

Un quatrième parcours "La Montilienne" d'environ 56 km est proposé uniquement en formule randonnée.

Le choix du parcours est obligatoire au moment de l'inscription mais il pourra évoluer librement en cours d'épreuve.

ÉPREUVES GRAVEL DU SAMEDI 25 MARS 2023 :

Les 2 circuits «gravel» proposés sont accessibles aux vélos de type gravel (vélo de route à pneus larges adaptés aux chemins) ainsi qu'aux Vélos Tout Terrain et Vélos Tout Terrain à assistance électrique.

Ils évoluent très majoritairement sur des routes pistes et chemins pour la gravel 51 km et à 1/3 sur des pistes forestières caillouteuses pour la gravel 77 km; boucle réservée à des initiés.

Les parcours se déroulent dans un environnement forestier et peuvent être sujet à annulation si les services de l'État jugent l'accès dangereux en raison notamment des risques incendie.

L'inscription aux parcours pourra se faire via le site www.corimadromeprovencale.com auprès de SPORTS'NCONNECT ou sur place.

Une assurance responsabilité civile sera souscrite par l'organisateur pour les non licenciés (FFC ou FFV)

La circulation étant ouverte, le respect du code de la route est obligatoire.

Sur la Rando GRAVEL 77 km, 2 portions de circuits d'environ 10km chacun seront chronométrés. Situés sur des portions de chemins, les participants devront flasher les QR codes à l'aide de leur smartphone en début et fin de tronçon.

Ce dispositif de QR code permettra d'établir un classement donnant lieu à remise de récompenses sur le podium le samedi Après Midi.

Les VTT à assistance électrique sont naturellement exclus de ce classement.

ÉPREUVES DU DIMANCHE 26 MARS 2023

Article 1 – Participants

L'épreuve cyclosportive est ouverte aux licenciés et non licenciés cyclistes et cyclosportifs âgé(e)s de 17 ans révolus à la date de la compétition et plus

Les cadets FFC (15 et 16 ans) ne sont pas admis sur les épreuves chronométrées

• Les juniors 1 FFC (17ans) sont admis sur les 146 et 114 km avec autorisation parentale.

Chaque participant en formule chronométrée doit apporter la preuve de son aptitude à la pratique du sport en compétition, en produisant ;

- Soit la copie d'une licence fédérale avec visa médical (FFC, FSGT, ,UFOLEP, FFTRI)
- Soit un certificat médical de moins d'un an à la date de la course, spécifiant clairement l'aptitude à la pratique du cyclisme en compétition

Tout concurrent ne pouvant présenter le certificat médical requis, ne pourra participer qu'en formule randonnée.

En randonnée : les engagés mineurs de plus de 15 ans à la date de l'épreuve, devront en plus fournir une autorisation parentale.

Il est rappelé que les concurrents participent à cette épreuve sous leur propre et exclusive responsabilité.

Le dossard et la plaque de cadre de chaque concurrent devra être entièrement visible tout au long de l'épreuve.

Des contrôles seront effectués durant cette compétition afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Tout concurrent ne respectant pas l'entièreté du parcours choisi ne sera pas classé.

Les coureurs FFC Pros : Hommes ou Dames, ne seront pas admis à participer à la *Corima Drôme Provençale*, sauf sur invitation et hors classement.

Pour des raisons de sécurité le nombre de participants chronométrés est limité à 2000.

ARTICLE 2 - IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Les parcours de la *Corima Drôme Provençale* empruntent des routes traversant des zones classées Natura 2000.

Tout participant s'engage lors de son inscription à respecter l'environnement (cf les dispositions retenues sur le site ; onglet Environnement).

Tout participant, pris en défaut, sera immédiatement exclu de l'épreuve.

ARTICLE 3 - INSCRIPTIONS

3–1 Les inscriptions se font :

- par informatique sur le site www.corimadromeprovencale.com auprès de SPORTS'NCONNECT La clôture des inscriptions est fixée au Vendredi 24 mars 2023 à minuit.
- par courrier au moyen d'un bulletin d'inscription téléchargeable sur le site. Les dossiers d'inscription complets, accompagnés du chèque à l'ordre de "SJVC Montélimar" sont à adresser à :

SPORTS'NCONNECT 3750 RTE DE GALICE

18 RESIDENCE DE LA MOLIÈRE

13090 AIX-EN-PROVENCE

Ils seront enregistrés au fur et à mesure de leur réception.

La clôture des inscriptions par courrier est fixée au Jeudi 16 Mars 2023 le cachet de la poste faisant foi

- Sur place le Samedi 25 Mars dans la limite des places disponibles
- Sur place le dimanche 26 Mars seules les inscriptions en formule randonnée seront acceptées.

3-2 Annulation

En cas d'annulation pour cause de force majeure (événement climatique, pandémie interdiction au dernier moment par les autorités...) l'organisateur proposera soit un report sur l'épreuve de l'année suivante soit le remboursement des inscriptions enregistrées à la date de la décision.

Une assurance annulation individuelle est proposée lors de l'inscription «MUTUAIDE- Assur CONNECT ». Elle est vivement conseillée car elle seule permettra de vous faire rembourser des frais d'inscription si vous remplissez les conditions. En particulier celle-ci couvre le participant si celui-ci est atteint de la COVID-19 au cours des 30 jours précédant la Cyclo (justificatif à prévoir). **voir les clauses lors de votre inscription**

L'organisateur ne procèdera à aucun remboursement en cas d'impossibilité de participer aux épreuves pour raisons personnelles.

3–3 Les catégories officielles retenues sont :

- Catégorie W1 : Dame 18/39 ans
- Catégorie W2 : Dame 40/49 ans
- Catégorie W3 : Dame + 50 ans
- Catégorie A : Homme 18/29 ans
- Catégorie B : Homme 30/39 ans
- Catégorie C : Homme 40/49 ans
- Catégorie D : Homme 50/59 ans
- Catégorie E : Homme 60/64 ans
- Catégorie F : Homme 65 ans et +
- Catégorie H : FFC uniquement avec Handicap

L'âge de chacun est déterminé par rapport à la date de naissance Identification des catégories : Afin d'éviter des anomalies de reconnaissance par le système informatique de gestion du Trophée Label d'Or, très sensible aux erreurs d'orthographe, il est recommandé aux concurrents de veiller à bien documenter leurs coordonnées (Nom, Prénom, date de naissance, etc...).

Les vélos couchés, tricycles ou à propulsion manuelle ne sont pas acceptés car ils ne présentent pas les garanties suffisantes pour assurer la sécurité des coureurs. L'inscription des coureurs handisport est acceptée dans la mesure où leur handicap et le matériel utilisé leur permettent de cohabiter sans danger avec les autres coureurs.

3-4 Chronométrage;

Le départ est donné groupé pour les cyclosportifs et les randonneurs. Les randonneurs partent derrière les cyclosportifs.

Le Top horaire (départ réel) est donné après deux kilomètres, à la sortie de l'agglomération. Les VAE partent après les randonneurs.

3 – 5 Règlement attribution diplômes :

Brevet d'Or : jusqu'à 10% de temps supplémentaire au temps moyen des 3 premiers de la catégorie concernée

Brevet d'Argent : de 10% à 30% de temps supplémentaire au temps moyen des 3 premiers de la catégorie concernée

Brevet de Bronze : à tout concurrent terminant l'épreuve au-delà de 30% du temps moyen des 3 premiers de la catégorie concernée et ce jusqu'à l'heure fixée pour la fermeture des contrôles.

3 -6 Dossards prioritaires

Les dossards "VIP" sont affectés par l'organisation.

Les dossards "Prioritaires" sont affectés par notre partenaire **SPORTS'NCONNECT** sur la présentation d'un diplôme d'Or ou au vu du Braquet cyclosport déterminé par la FFC.

La demande est à faire à SPORTS'NCONNECT, l'organisation ne gère pas les demandes de dossard prioritaire.

ARTICLE 4 – VAE

L'usage d'une assistance électrique permet de participer à l'événement dans un esprit de convivialité et de partage. Les Vélos à assistance électrique sont admis **uniquement en formule randonnée sur les parcours** : - " La GOBIK" 114 km, " La Sésame " 82 km, et "La Montilienne" de 56 km. Les participants doivent être en autonomie énergétique totale, aucune assistance "batterie" n'est prévue par l'organisateur.

ARTICLE 5 – RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer sur "l'Espace Accueil" situé sur le village des exposants à Montélimar à compter du Samedi 25 mars 2023 de 14H00 à 19H00 et le Dimanche 26 mars 2023 de 06H30 à 8h30.

Aucun dossard ne sera expédié par courrier et chaque concurrent régulièrement inscrit devra retirer son dossard en main propre.

Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

La liste des inscrits sera consultable via le site www/corimadrômeprovençale.fr en lien avec notre partenaire SPORTS'NCONNECT

ARTICLE 6 – SÉCURITÉ

6 – 1 – Sécurité course

L'épreuve bénéficiera d'une sécurité course avec un véhicule ouvreur, des motards, des commissaires, des véhicules d'assistance ainsi que d'un véhicule "Fin de course".

Les rond points et carrefours seront sécurisés par des signaleurs.

Pour les circuits de 146 et 114 km la voiture balais roulera à 20 km/h.

Des barrières horaires seront fixées sur ces parcours au passage des coureurs de manière à orienter les cyclistes roulant en dessous de cette moyenne sur des parcours sécurisés de distance inférieure (présence des signaleurs).

Tout participant ne respectant pas les barrières horaires sera considéré comme hors cadre de l'épreuve et poursuivra sa route sous son entière responsabilité.

Pour les circuits 82 et 56 km la voiture balais roulera à 15 km/h.

Tout engagé doit jauger ses capacités physiques dans le choix de son parcours. Les épreuves et tracés définis peuvent être modifiés, neutralisés, voir annulés, sans préavis et préjudice d'aucune sorte, par le seul directeur de l'épreuve.

Une assistance médicale sera assurée pendant l'épreuve

6 – 2 – Sécurité individuelle

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour tous les engagés et tout au long de l'épreuve.

Chaque participant s'engage à respecter les prescriptions du code de la route comme demandé par l'arrêté préfectoral.

En particulier chaque participant s'astreindra à rester sur le bord droit de la route et à une prudence particulière lors des descentes de cols qui restent ouverts à la circulation.

Les comportements anti-sportifs, les non respects du règlement, des parcours balisés ou de la sécurité d'une manière générale sont passibles d'exclusion. De même, le personnel médical est habilité à suspendre ou faire évacuer, tout participant prenant des risques pouvant nuire à sa santé, à sa vie ou à celle des autres.

Les véhicules suiveurs non officiels sont interdits

Tous les intervenants "course et sanitaire" seront équipés d'un système de communication.

Une liste de Numéros utiles (contacts téléphoniques) sera fournie par l'organisation aux participants.

ARTICLE 7 – CLASSEMENTS

Tous les concurrents chronométrés se verront remettre un "dossard et une plaque de cadre munie d'une puce électronique" qui servira de contrôle au moment du départ et à différents points du parcours. Un concurrent n'empruntant pas la totalité de l'itinéraire choisi ne pourra être classé à l'arrivée.

Le classement sera assuré par un prestataire CHRONOSPHERES, spécialisé dans le chronométrage électronique.

ARTICLE 8 – ACTION CARITATIVE

Pour chaque participant 3€ seront reversés à l'opération 'Un fauteuil à la montagne »

Pour plus d'éléments se reporter sur le site de la CORIMA DRÖME PROVENCALE, onglet « un fauteuil à la Montagne »

ARTICLE 9 - ASSURANCES

Responsabilité Civile

Conformément aux textes de loi et à la réglementation FFC, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile et celle de tous les intervenants et participants non licenciés FFC.

Pour ceux-ci le surcout est intégré au tarif d'engagement

Pour les licenciés FFC la responsabilité civile est assurée par la licence

Elle est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Elle intervient dans tous les cas entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée, et seulement sur les itinéraires définis et entre ces deux repères.

Les assurances personnelles et assurances associées aux licences autres que FFC (celles liées à la famille et à l'habitation) ne sont pas valables sur les cyclosportives.

Assurance Dommage Corporel

Chaque participant à La *Corima Drôme Provençale* licencié FFC bénéficie de par sa licence de l'assurance individuelle accident de base.

L'Organisateur insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommage.

Assurance Dommage Matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants. Le contrat d'assurance de l'organisateur ne couvre pas les dommages que pourrait subir le cycle et/ou l'équipement de chaque participant en cas de chute ou de vol.

Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

ARTICLE 10 – Droit à l'Image SUPPORT MÉDIATIQUE

Par sa participation à La *Corima Drôme Provençale*, tout participant autorise expressément l'organisateur à utiliser, sous quelque forme et support que ce soit, son nom, son image et sa prestation sportive dans le cadre de La *Corima Drôme Provençale*en vue de toute exploitation ultérieure.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

ARTICLE 11 – LITIGES

En cas de litige, le comité d'organisation dispose d'une commission de course.

Toute réclamation devra être portée à l'attention des commissaires de course au plus tard 30 mn après la publication des résultats

Après étude des demandes formulées par le ou les participants, les décisions de ladite commission seront exécutoires dans l'instant et sans appel.

ARTICLE 12 - INTERDICTIONS.

- 1. Les guidons dits "de triathlète" ou tous types de prolongateurs sont interdits.
- 2. Les coureurs FFC Pros : Hommes ou Dames ne seront pas admis sauf sur invitation et hors classement.
- 3. Les coureurs FFC de 1ère et de 2ème catégorie sont interdits sur la Sésame.
- 4. Les véhicules suiveurs non officiels sont interdits.
- 5. Les vélos couchés ou à propulsion manuelle sont interdits

ARTICLE 13 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation active à La *Corima Drôme Provençale*, aussi bien sur les parcours cyclosportifs que sur les circuits de randonnée, implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.